

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTRE DES RESSOURCES EN EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT**  
**OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT**  
**NIF 000116 00 171 5484**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC**  
**EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES**  
**N° 03 / MOD /DG / 2016**

L'Office National de l'Assainissement, lance un avis d'Appel d'Offres National ouvert avec exigences de capacités minimales en vue de la réalisation des collecteurs qui achemineront les effluents vers la future station d'épuration d'AKBOU ( W.Béjaia ). Le projet comprend un linéaire total d'environ **10 km** de conduites.

**CONDITION D'ELIGIBILITE**

Pour que l'offre soit éligible, les soumissionnaires seuls ou dans le cadre d'un groupement momentané d'entreprises doivent répondre aux trois (03) conditions d'éligibilité suivantes :

**a) Première condition « capacité professionnelle »**

Les soumissionnaires doivent obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle dans le domaine de l'hydraulique codes 34-705, 34-920 ou 34-709, ou dans les travaux publics codes 34-705, 34-920 ou 34-709, catégorie VI ou plus conformément au Décret exécutif n° 14-139 correspondant au 20 avril 2014.

Dans le cadre d'un groupement chaque membre doit fournir son propre certificat de qualification et de classification professionnelle.

**b) Deuxième condition « capacité financière »**

Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2013, 2014 et 2015), un chiffre d'affaires moyen de 120 000 000 DA TTC minimum.

**c) Troisième condition « capacité technique »**

Avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années un projet comportant la réalisation de collecteurs d'un linéaire minimal de 03 Km et d'un diamètre minimal de 400 mm.

La référence justifiant la condition n°3 doit être accompagnée d'une attestation de bonne exécution délivrée par les maîtres d'ouvrages concernés.

**Si l'une des conditions mentionnées ci-dessus n'est pas satisfaite par un soumissionnaire, son offre sera considérée comme non éligible et sera donc écartée.**

Le retrait du Cahier des charges se fera sur présentation d'un reçu de virement d'un montant de **10 000 Dinars Algériens** au compte N°003 00638 301141300058 ouvert auprès de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural - Agence Birkhadem.

Le Cahier des charges pourra être retiré dès parution du présent avis d'appel d'offres auprès du service des marchés de l'Office National de l'Assainissement (ONA).

**Sis au Carrefour Sidi Arcine - Route de Baraki- Alger.**  
**Fax : 00 213 021 76. 20. 40**

Les offres accompagnées des pièces exigées par le Cahier des charges doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée.

L'enveloppe cachetée et anonyme devra porter les mentions très apparentes :

**”APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE MINIMALES  
N° ...../ MOD/DG/ 2016 ”**

**« REALISATION DE DES COLLECTEURS ACHEMINANT LES EFFLUENTS DE LA VILLE D'AKBOU  
(WILAYA DE BEJAIA) VERS LA FUTURE STATION D'EPURATION  
SOUSSION « A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET  
D'EVALUATION DES OFFRES »**

Ce pli extérieur devra contenir trois (03) enveloppes cachetées définies comme suit :

- a) Dossier de candidature : cacheté portant l'indication " Dossier de candidature ».
- b) Offre technique : cachetée portant l'indication " Offre technique ».
- c) Offre financière : cachetée portant la mention "offre financière

**I.LE DOSSIER DE CANDIDATURE :**

**Pièce A1** : Déclaration de candidature daté et signé, conforme au modèle joint en **annexe 1**  
**Dans le cadre d'un groupement, une seule déclaration de candidature sera présentée**

1. **Pièce A2** : Déclaration de probité datée et signée pour le soumissionnaire et ses sous traitants désignés, conforme au modèle joint en **annexe 2**
2. **Dans le cadre d'un groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration.**

3. **Pièce A3** : une copie du statut de la société.

**Dans le cadre d'un groupement, chaque membre doit fournir son statut.**

4. **Pièce A4** : Les pouvoirs du (ou des) signataire(s) avec les preuves juridiques habilitant le (ou les) signataire(s) à présenter une offre et exécuter le marché au nom du soumissionnaire.

**Pièce A5** : Le Certificat de qualification et de classification professionnelle du soumissionnaire en cours de validité.

**Pièce A 6** : Les bilans financiers, (Actif- passif et TCR) des trois (03) dernières années 2013, 2014 et 2015 certifiés par le commissaire aux comptes et visés par l'administration fiscale.

**Pièce A 7** : Attestation de solvabilité bancaire en cours de validité.

**Pièce A 8** : Références professionnelles dans le domaine de l'assainissement telles qu'exigées par le cahier des charges justifiées par des attestations de bonne exécution délivrées par les Maîtres d'Ouvrages concernés (**Annexe 6**)

**Pièce A 9** : Moyens humains ; qualification du personnel d'encadrement, présentation des CV signé par les intervenants + diplômes ou titres équivalents (annexe 7)

**Pièce A10** : Moyens matériels ; renseigner l'**annexe 7** et présenter carte grise (pour les moyens roulants ou/et facture d'achat pour les moyens non roulant), contrat de location ou contrat de leasing)

**Pièce A11** Le protocole d'accord du groupement liant les diverses entreprises. Ce document devra indiquer la nature du groupement .en précisant pour chaque entreprise sa participation en pourcentage et la désignation du chef de file du groupement. Ce document devra également exposer l'organisation d'ensemble du groupement en précisant le rôle et l'étendue de la participation de chaque membre du groupement.

Ce document n'est pas obligatoirement notarié au moment du dépôt de l'offre.

**Pièce A12** : Attestation de visite des lieux.

**Pièce A13** : La déclaration du sous traitant datée et signée : cette déclaration indiquera le sous-traitant susceptible d'être proposés ultérieurement pour agrément conformément au modèle joint en **annexe 3**

**Pièce A14**: Une copie du contrat de sous traitance : ce contrat devra indiqué :

- La dénomination de l'entreprise sous traitante
- La dénomination de l'entreprise sous traitante
- Objet et montant des prestations sous traitées

- Délai et planning de réalisation des prestations sous traitées ainsi que les modalités d'application des pénalités financières, le cas échéant
- Nature des prix, modalités de paiement, d'actualisation et de révision des prix, le cas échéant
- Modalités de réception des prestations
- Règlement des litiges

**NB : Le sous traitant est tenu de présenter les pièces A3 jusqu'à A10.**

**Pièce A15 :** Le ou les calendrier(s) prévisionnel(s) d'exécution.

**5. Pièce A16 :** Garantie des équipements et garantie décennale des ouvrages.

**6.** Le soumissionnaire devra dument remplir l'engagement de garantie de deux (02) ans des équipements objet du présent marché, conformément à l'**annexe 8A**.

**7.** Il devra également dument remplir l'engagement de garantie décennale des ouvrages de Génie Civil, objet du présent marché, conformément à l'**annexe 8B**.

## **II.OFFRE TECHNIQUE :**

**Pièce A17 :** Déclaration à souscrire datée et signée, (**annexe 4**).

**Dans le cadre d'un groupement une seule déclaration sera présentée**

**Pièce A18 :** Mémoire technique.

**Pièce A19 :** Cahier des Clauses Générales Administratives et Financières (CCGAF) et la présente Instruction aux Soumissionnaires (IS) paraphés à chaque page et signé en dernière page avec la mention manuscrite " LU et ACCEPTE " par le soumissionnaire ou par les représentants quand il s'agit d'un groupement. Les signatures et les paraphes doivent porter l'identité du signataire et l'empreinte du Cachet Officiel de la société. Le Cahier des Clauses Générales Administratives et Financières doit être **accepté sans modifications**.

**Pièce A20 :** Cahier des Clauses Techniques (CCT) paraphé à chaque page et signé en dernière page avec la mention manuscrite " LU et ACCEPTE " par le soumissionnaire ou par les représentants quand il s'agit d'un groupement. Les signatures et les paraphes doivent porter l'identité du signataire et l'empreinte du Cachet Officiel de la société.

**8.** Les pièces énumérées ci-dessus, constituant l'Offre Technique, **seront paraphées à chaque page et signées à la dernière page** par les signataires de la soumission. Les signatures et les paraphes doivent porter l'empreinte du Cachet Officiel de la société et l'identité des signataires.

## **III.OFFRE FINANCIERE :**

Les soumissionnaires fourniront en trois (3) exemplaires, dont un (01) original et deux (02) copies, offre financière qui comprendra les pièces suivantes :

**Pièce B1 -** La lettre de soumission datée et signée par le fondé de pouvoir conforme au modèle joint en **annexe 5**.

**Pièce B2 -** Le cadre du bordereau des prix unitaire. Pour chaque prix, le soumissionnaire devra faire correspondre le montant en toutes lettres. Ce document sera paraphé à chaque page et signé en dernière page.

**Pièce B3 -** Le devis quantitatif et estimatif dûment rempli paraphé à chaque page et signé en dernière page.

**Pièce B4 -** **Le sous détail de chaque prix rempli paraphé à chaque page et signé en dernière page.**

**NB : Dans le cas d'un groupement d'entreprises, les pièces B1 à B4 devront être paraphées et signées par le chef de file.**

## **Observation générale sur la présentation du dossier d'appel d'offre**

Les documents demandés ci-dessus, devront porter les références indiquées A1 jusqu'à B4.

La présentation sera claire afin de permettre au service contractant de juger en parfaite connaissance de cause.

En l'absence d'un ou de plusieurs documents et éléments d'analyse demandés dans le dossier de candidature, l'offre technique et financière au stade de l'évaluation des offres, après la demande de complément, l'offre sera jugée incomplète et sera rejetée sans possibilité de contestation de la part du ou (des) soumissionnaire(s).

Le délai accordé aux soumissionnaires pour la préparation des offres est de 60 jours à partir de la première parution de l'avis d'appel d'offres sur les quotidiens nationaux ou BOMOP.

La date et l'heure limite de dépôt des offres et la date et l'heure de l'ouverture des plis correspondent au dernier jour de la durée de la préparation des offres avant 11 heures.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant « la durée de préparation des offres augmentée de quatre vingt dix jours (90) » à partir de la date de l'ouverture des plis.

L'ouverture des plis s'effectuera le dernier jour de la durée de la préparation des offres à 11 heures au siège de la Direction Générale de l'Office National de l'Assainissement.